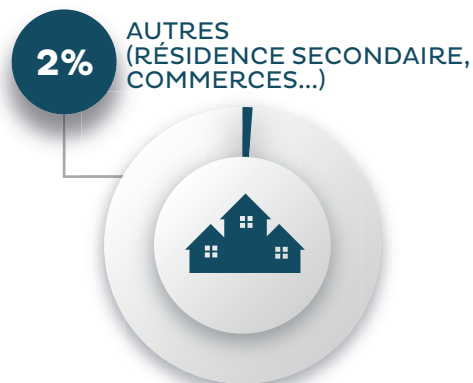
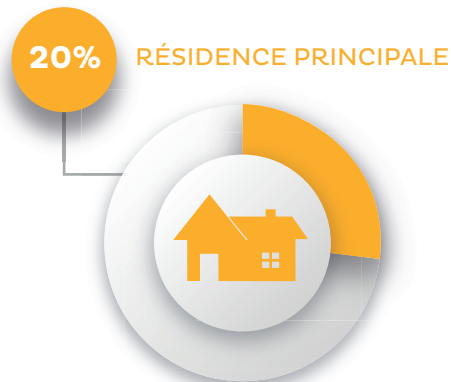
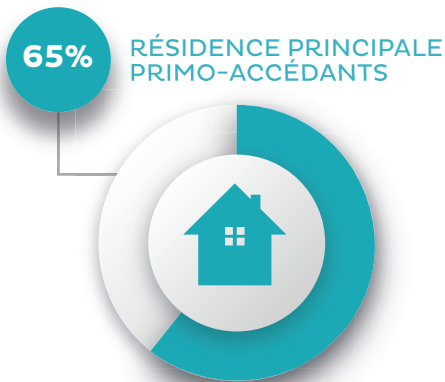


## • • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



### MONTANTS EMPRUNTÉS EN HAUSSE

Alors que les montants moyens empruntés avaient déjà augmenté entre octobre et novembre, cette hausse se poursuit en décembre, aussi bien chez les primo-accédants (+2 000 €) que chez les accédants déjà propriétaires (+32 000 €).

# PROFILS DES EMPRUNTEURS



## PRIMO-ACCÉDANTS

Ainsi, en décembre l'emprunt moyen des primo-accédants atteint 240 600 € sur 282 mois, contre 238 700 € sur 284 mois en novembre. L'effort consenti reste lui quasiment stable, passant de 6,01 années de revenus en novembre à 5,99 années en décembre.



## ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants, le montant moyen emprunté est en très forte hausse avec 421 800 € sur 265 mois en décembre contre 389 700 € en novembre. Cette augmentation significative entraîne naturellement une hausse de l'effort nécessaire qui passe de 6,77 années de revenus en novembre à 7,16 années en décembre.

240 600 €

EMPRUNT

421 800 €

5,99 années de revenus

ACQUISITION

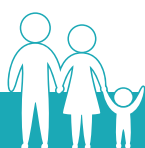
7,16 années de revenus

88,5%

ACHAT DANS L'ANCIEN

90,2%

## MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



## PRIMO-ACCÉDANTS

238 700 € / 284 MOIS

NOVEMBRE

240 600 € / 282 MOIS

DÉCEMBRE



## ACCÉDANTS

NOVEMBRE

389 700 € / 266 MOIS

DÉCEMBRE


421 800 € / 265 MOIS


LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AUGMENTE ET PASSE À **240 600 €** SUR 282 MOIS.

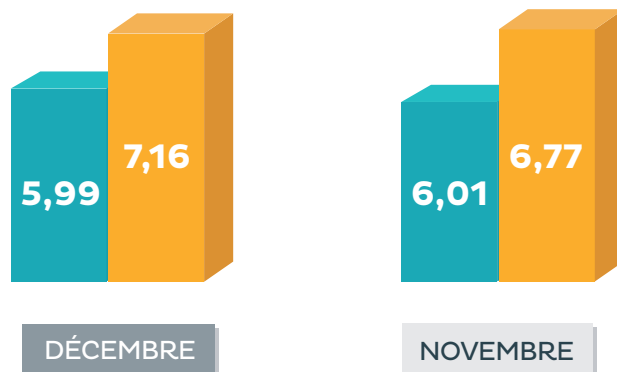
CHEZ LES ACCÉDANTS, LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT AUGMENTE ÉGALEMENT AVEC **321 800 €** SUR 265 MOIS.

# ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

## LES CHIFFRES DU MOIS DE DÉCEMBRE

 Le prix du bien représente **5,99 années** de revenus pour un primo-accédant.

 Pour un accédant, le prix du bien représente **7,16 années** de revenus.



## ACQUISITION DANS L'ANCIEN



87,9%

NOVEMBRE

NOVEMBRE

87,6%

88,5%

DÉCEMBRE

DÉCEMBRE

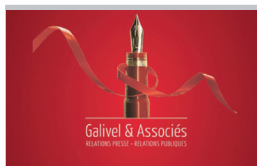
90,2%

CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS, LES ACQUISITIONS POURSUIVENT LEUR HAUSSE AVEC **88,5%**.

LA PROGRESSION DES ACQUISITIONS CONTINUE ÉGALEMENT CHEZ ACCÉDANTS AVEC **90,2%**.

### CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. CAFPI est présent dans toute la France, via ses 240 agences en propre, pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2020, CAFPI a finalisé 32 600 dossiers, pour 7,5 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque plus de 30 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) et sur les réseaux sociaux. En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics ([www.apicfrance.asso.fr](http://www.apicfrance.asso.fr)).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS  
Carol Galivel | Gaëtan Heu  
Tél : 01 41 05 02 02 | 06 09 05 48 63  
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

CAFPI - Denis Menard  
Directeur Marketing  
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18  
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
[d.menard@cafpi.fr](mailto:d.menard@cafpi.fr)

**CAFPI**   
EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS JANVIER 2022

© CAFPI SAS

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SAS, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : [cafpi@cafpi.fr](mailto:cafpi@cafpi.fr) S.A.S. Société par actions simplifiée au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) - Document réservé aux professionnels.